ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 36012

Texte de la question

M. Philippe Douste-Blazy appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur le souhait du secteur des associations de tourisme gérant des villages de vacances, d'être assimilé aux bénéficiaires du plan d'allégement massif des charges des restaurateurs mis en place en attendant la baisse de la TVA dans la restauration. Ces professionnels du tourisme estiment, en effet, que l'activité restauration des villages de vacances devrait légitimement être incluse dans ce dispositif car leurs associations sont soumises, depuis le 15 septembre 1998, aux mêmes règles fiscales que le secteur traditionnel de l'hôtellerie et de la restauration. En outre, le plus souvent implantés dans des zones de revitalisation rurale, ces structures tiennent un rôle important dans les domaines économique, social et de l'emploi. Il lui demande donc quelle est sa position sur cette question et s'il est envisageable d'intégrer les associations de tourisme, gérant des villages de vacances, au plan d'allégement des charges mis en oeuvre pour les professionnels de la restauration.

Données clés

Auteur : M. Philippe Douste-Blazy
Circonscription : Haute-Garonne (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36012
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1983
Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)